



**SERVICE DE PRESSE**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Loi « anti-casseurs » : une atteinte à la liberté de manifestation**

Organisation pacifiste, démocratique et républicaine, FO rappelle que la liberté de manifester relève des droits fondamentaux, protégés en particulier par l'OIT, et condamne ses restrictions, sa répression et le fichage des manifestants et syndicalistes.

Or, la proposition de loi « anti-casseurs » actuellement en débat devant le Parlement contient des dispositions concernant le fichage des manifestants, l'interdiction préventive individuelle de manifester, un périmètre de sécurité autour des manifestations, l'alourdissement des peines.

FO appelle le parlement à ne pas voter une loi « de circonstances » conduisant, avec de telles mesures, à attenter aux libertés publiques constitutionnellement garanties, notamment, la liberté de manifester, composante essentielle de la liberté d'expression.

Paris, le 29 janvier 2019

**Contact :**

**Frédéric SOUILLOT**

**Secrétaire confédéral**

*Secteur de l'organisation et des affaires juridiques*

*[fsouillot@force-ouvriere.fr](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)*

01.40.52.83.60

**Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE**

141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14 - Tel : 01 40 52 82 00

Siret : 784 578 247 00040 – Code APE 9420Z